



# Comité Départemental du Jeu d'Échecs du Nord

40, avenue de Soubise 59130 Lambersart  
06.42.02.66.52 [cdcdje59@gmail.com](mailto:cdcdje59@gmail.com)

## Règlement intérieur des Championnats Scolaires 2024 Phase départementale Collèges et Ecoles

\*\*\*\*\*

### **Article 1 : Organisation**

Le Comité Départemental du Jeu d'Échecs du Nord (CDJE 59) organise les Championnats Scolaires Départementaux Collèges et Écoles.

### **Article 2 : Homologation et Appariements**

Ces tournois sont homologués par la Fédération Française des Échecs. Les appariements informatisés, programme PAPI 3.3.6, se font au Système Suisse intégral. Ils seront comptabilisés pour le classement Elo rapide.

### **Article 3 : Cadence**

La cadence est de 12 minutes +3 secondes par coup  
Le nombre de rondes est fixé à 5 minimum en fonction du nombre de joueurs

### **Article 4 : Date et lieu des Championnats Scolaires Départementaux**

Pour la phase départementale du championnat scolaire "Écoles"

**17 janvier 2024 à Tourcoing collège Pierre Mendès France 19 rue des Soissons  
« zone métropole lilloise »**

**24 janvier 2024 à Cambrai marché couvert 1 rue du général frère « zone Cambrais  
avesnois »**

**24 janvier 2024 à Cappelle-la-Grande au palais des arts 2 place de la mairie « zone  
Littoral »**



# Comité Départemental du Jeu d'Échecs du Nord

40, avenue de Soubise 59130 Lambersart  
06.42.02.66.52 [cdcje59@gmail.com](mailto:cdcje59@gmail.com)

Pour la phase départementale du championnat scolaire "**Collèges**"

**24 janvier 2024 à Marcq-en-Baroeul collège Marcq Institution, restaurant scolaire,  
170 rue du collège 59700 Marcq-en-Baroeul**

**24 janvier 2024 à Cambrai marché couvert 1 rue du général frère « zone Cambrais  
avesnois »**

## **Article 5 : Inscription**

Pas de droits d'inscription. Tout joueur doit être licencié A ou B au moment de l'inscription. Aucune inscription ne sera prise sans le n° de licence.

Pour les phases départementales du championnat scolaire "Écoles" et « collèges » la date limite d'inscription est fixée au lundi avant 20heures précédent les compétitions  
Les inscriptions s'effectuent sur les documents disponibles sur le site internet du CDJE / <https://www.cdje59.fr> à transmettre à chaque arbitre principal

Les joueurs et joueuses ne peuvent s'inscrire que sur une seule zone  
Tous les élèves d'un même établissement doivent jouer le même tournoi.

## **Article 6 : Pointage et horaires prévisionnels des rondes**

Pointage jusqu'à 13h45. Début de la ronde 1 à 14h00

## **Article 7 : Classement**

Pour chaque tournoi, le classement final est individuel. Les systèmes de départages sont dans l'ordre, au buchholz tronqué, au buchholz, au cumulatif

## **Article 8 : Classement par établissement**

Pour chaque tournoi, le classement par établissement est établi, à l'issue de la dernière ronde, d'après le total des points des 8 meilleures participant(e)s dont au moins les 2



# Comité Départemental du Jeu d'Échecs du Nord

40, avenue de Soubise 59130 Lambersart  
06.42.02.66.52 [cdcdje59@gmail.com](mailto:cdcdje59@gmail.com)

premières filles et les 2 premiers garçons d'un même collège. (Règlement championnat de France écoles et collèges article 2.3 – J03)

## Article 9 : Arbitrage et règles du jeu

Pour les phases départementales du championnat scolaire "Écoles"

Arbitres principaux

**Le 17 janvier 2024 à Tourcoing : Jean Michel LEBRET arbitre open2**

**Le 24 janvier 2024 à Cambrai : Philippe SAUVE arbitre elite1**

**Le 24 janvier 2024 à Cappelle-la-Grande : Fabrice CASIER arbitre elite1**

Pour les phases départementales du championnat scolaire "Collèges"

Arbitres principaux

**Le 24 janvier 2024 à Marcq-en-Baroeul : Michel CANEL arbitre open1**

**Le 24 janvier 2024 à Cambrai : Philippe SAUVE arbitre elite1**

Les règles du jeu rapide s'appliquent à ce tournoi. La partie sera perdue après le 2nd coup illégal achevé (Livre de l'arbitre : article 7.5.5 sur les irrégularités). L'article A.4 ainsi que la Directive III s'appliquent pour l'ensemble du tournoi.

## Article 10 : Comportements des joueurs

Tous les participants s'engagent à avoir une attitude conforme à l'éthique de notre sport (Charte du joueur d'échecs). Les analyses et blitz sont interdits dans l'aire de jeu. Les téléphones portables doivent être éteints, le joueur dont le téléphone sonne ou vibre perd la partie. Il faut aussi éviter toute lecture ou discussion suspecte. Tout joueur doit quitter l'aire de jeu une fois sa partie terminée.

## Article 11 : Commission d'Appel

En cas de réclamation, le joueur prévient oralement l'arbitre principal avant la fin de la partie. Le joueur mettra par écrit ses récriminations avant le début de la ronde suivante. L'arbitre transmettra la réclamation à la commission d'Appels sportifs.



# Comité Départemental du Jeu d'Échecs du Nord

40, avenue de Soubise 59130 Lambersart  
06.42.02.66.52 [cdcje59@gmail.com](mailto:cdcje59@gmail.com)

**Article 12** : L'inscription aux championnats implique l'acceptation du présent règlement.

Les arbitres principaux

L'organisateur  
CDJE 59